

Conseil Municipal du 23 avril 2026	FINANCES 32
Rapporteur : M. LE MAIRE	

Vote du budget primitif pour 2026

Ce document présente les principales caractéristiques du budget 2026. Il reprend de manière commentée les éléments de la maquette budgétaire prévue par l'instruction M57.

Il fait suite au conseil municipal du 09 avril 2026 durant lequel un débat s'est tenu au sujet des orientations budgétaires pour 2026, à l'issue duquel ces orientations budgétaires ont été débattues conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015.

Le budget 2026 est présenté sans reprise des résultats de l'année 2026.

Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article.

Le conseil municipal peut adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la majorité des conseillers présents sur le Budget.

I Recettes de fonctionnement

Au total, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 103 millions d'euros en 2026.

Chapitre	BP 2025	BP 2026
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	303 000	300 000
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	14 422 106	13 738 000
73 IMPOTS ET TAXES	69 940 692	78 063 000
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 047 776	9 340 000
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 256 785	1 400 000
Total Recettes	95 970 359	102 841 000

a. La fiscalité : 78,063 millions d'euros

La fiscalité des ménages : 51,2 millions d'euros

Concernant la fiscalité des ménages, l'hypothèse centrale est une évolution du taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 5 points) complétée par une revalorisation forfaitaire des bases à + 0,8% et par une évolution physique des bases à 1,2%. Les recettes de fiscalité devraient s'établir à 51,2 millions d'euros.

Taxes	montant M €
Taxe foncière propriété bâti	38,2
Taxe foncière propriété non bâti	0,02
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1,5
Compensation taxe d'habitation CoCo	11,5
Total	51,2

À noter que Montrouge applique les taux les plus bas du Territoire Vallée Sud Grand Paris.

Nom	Taux foncier bâti 2026 dernières données disponibles
Montrouge	24,98%
Châtillon	25,51%
Clamart	26,86%
Châtenay-Malabry	26,93%
Antony	27,90%
Bourg-la-Reine	28,33%
Bagneux	33,47%
Fontenay-aux-Roses	33,83%
Malakoff	35,49%
Sceaux	35,53%
Le Plessis-Robinson	37,06%
Moyenne du panel	30,54%
Moyenne strate 20-50 000 département 92.	25,74%
Moyenne nationale	35,63%

Les autres taxes et compensations : 26,8 millions d'euros

- Attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris : 21,1 millions d'euros
- Droits de mutation stable à cause de la conjoncture immobilière : 3,5 millions d'euros
- Taxe sur la consommation finale d'électricité stable : 0,9 million d'euros
- Taxe sur la publicité : 0,14 million d'euros
- Taxe de séjour : 1 million d'euros
- Reversement dilico Etat : 240K€

b. Recettes des services et autres : 15,4 M€

Dans « autres recettes », sont concernés principalement :

- En 2026, **les recettes tarifaires** sont estimées à 13,7 millions d'euros. Elles proviennent principalement de la facturation des crèches, de l'accueil périscolaire, de la restauration scolaire, de l'Espace Colucci, du stationnement ainsi que du forfait post-stationnement et plus généralement de l'ensemble des services offerts par la collectivité.
- Les autres **produits de gestion** tels que les locations d'immeuble (appartements et locaux commerciaux), la redevance des marchés forains et le loyer relatif à l'Hôtel d'activités et les écritures comptables de régularisation seront inscrits à hauteur de 1,4 million d'euros.

Enfin, les atténuations de charge de personnel relatives aux détachements et aux arrêts maladie seront évaluées à 300 K€ pour 2026.

c. Les dotations et subventions : 9,3 millions d'euros

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 1,5 million d'euros

Celle-ci diminue de 800K€ entre 2025 et 2026

DGF	Montant notifié	Perte annuelle	Perte cumulée
2020	3 535 295		
2021	3 160 796	- 374 499	
2022	2 875 771	- 285 025	- 659 524
2023	2 834 664	- 41 107	- 700 631
2024	2 754 261	- 80 403	- 781 034
2025	2 319 126	- 435 135	- 1 216 169
2026	1 512 172	- 806 954	- 2 023 123

Pour information la ville est la plus impactée du territoire Vallée Sud Grand Paris

Nom	DGF 2025	DGF 2026	Evol en euros	Evol en %
Antony	5 301 651	4 303 244	- 998 407	-19%
Bagneux	11 929 523	11 660 744	- 268 779	-2%
Bourg-la-Reine	1 753 883	1 393 363	- 360 520	-21%
Châtenay-Malabry	6 136 552	5 760 103	- 376 449	-6%
Châtillon	2 486 915	1 900 419	- 586 496	-24%
Clamart	5 606 700	5 233 580	- 373 120	-7%
Fontenay-aux-Roses	3 442 704	3 127 605	- 315 099	-9%
Le Plessis-Robinson	-		-	
Malakoff	3 250 472	2 845 770	- 404 702	-12%
Montrouge	2 319 126	1 512 172	- 806 954	-35%
Sceaux	1 777 326	1 369 506	- 407 820	-23%

Les subventions de fonctionnement du Conseil départemental : 1 million d'euros

Conformément au contrat de développement signé entre la Ville de Montrouge et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, les engagements réciproques portent sur quatre thématiques :

- Structures municipales petite enfance ;
- Activités culturelles (événementiel et médiathèque) ;
- Activités sportives ;
- Coordination gérontologique.

La programmation du Contrat départemental (sur 3 ans, 2024-2026) prévoit un co-financement en subvention de fonctionnement à hauteur de 1,015 million d'euros.

Les subventions de la Caisse d'allocations familiales (Caf) et des autres organismes sociaux : 5,8 millions d'euros

Elles concernent les participations relatives à la petite enfance et aux activités périscolaires. Le montant 2026 est évalué à 4,3 millions d'euros est relatif à la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf des Hauts-de-Seine. À cela s'ajoute la subvention pour le service de soins infirmiers (1,2 millions d'euros) et la subvention pour le Centre municipal de santé (300 K€).

Les autres dotations et subventions : 1 million d'euros

Elles concernent notamment le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement, ou encore les compensations et exonérations.

À noter que la loi de finances 2025 (article 110) a instauré une mesure visant à recentrer l'application de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) sur les seuls locaux à usage d'habitation. Les locaux meublés occupés à titre privatif par des sociétés, associations, organismes privés (ex. bureaux d'associations, bailleurs sociaux, établissements d'enseignement privé, etc.), les locaux à usage exclusivement professionnel, les locaux destinés à l'hébergement des personnes en difficulté sont exclus des bases de taxe d'habitation. La compensation de recentrage est figée. Elle est calculée sur le produit 2024 des redevables concernés après exclusion des dégrèvements accordés. Ces locaux exclus ne l'étaient pas dans le cadre de l'état prévisionnel d'estimation des bases (1259) adressé aux collectivités en mars 2025. Pour la perte de produit de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) à ce titre a été compensée à hauteur de 466 K€ en 2025. Ce montant est reconduit en 2026.

II Les dépenses de fonctionnement : 91,866 millions d'euros

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les frais de personnel, les charges à caractère général, les subventions versées aux associations, les dotations aux amortissements des investissements. Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'établir à 91,8 millions d'euros selon les hypothèses ci-après.

Chapitre	BP 2026	Orientations budgétaires 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 524 326	18 250 000
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50 900 000	52 000 000
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 724 720	11 910 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 359 930	8 146 000
66 CHARGES FINANCIERES	1 491 092	1 500 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	120 000	60 000
Total Dépenses	90 120 068	91 866 000

a. Les dépenses de gestion : 18,25 millions d'euros

Les dépenses de gestion concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petits équipements, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers). Le montant estimé en 2026 serait de 18,25 millions d'euros.

b. Les frais de personnel : 52 millions d'euros

Les dépenses de personnel sont estimées à 52 millions, soit une évolution de l'ordre de + 2 % traduisant la volonté de la Municipalité de concilier rigueur de gestion, qualité du service public et attention portée aux conditions de travail des agents.

Cette évolution s'explique par des charges supplémentaires incompressibles imposées par des dispositions réglementaires, représentant un coût global de + 500 M€, dont les principales mesures sont :

- la nouvelle hausse de trois points de la cotisation CNRACL au 1^{er} janvier 2026 (0,36 M€)
- les dépenses liées à l'organisation des élections municipales (0,14 M€).

Au-delà de ces contraintes, **la Municipalité fait le choix d'assumer une orientation politique forte en 2026 en faveur du pouvoir d'achat des agents, de la reconnaissance de leur engagement, de leur motivation et de leur résultat ainsi que de l'attractivité de la fonction publique territoriale.** Face aux tensions croissantes sur le marché de l'emploi public et aux difficultés de recrutement dans certains secteurs, **la Municipalité affirme une ambition claire : fidéliser, valoriser et attirer les talents indispensables à la qualité du service public local.**

Cette stratégie volontariste se traduit par un ensemble de mesures concrètes et immédiatement perceptibles pour les agents :

- une prise en charge renforcée des frais de transport des agents à hauteur de 75 % au lieu de 50 % (pass navigo) ;
- le renforcement de l'attractivité des métiers de la petite enfance, via l'extension du « bonus attractivité », cofinancé à 66 % par la Caisse d'allocations familiales ;
- la montée en puissance de la participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance, conformément aux engagements pris fin 2025 ;
- la revalorisation du complément indemnitaire annuel (CIA) pour l'ensemble des agents titulaires et contractuels afin de mieux valoriser leur engagement, leur motivation et la qualité du service rendu aux usager.

Ces mesures, représentant un effort de 0,6 M€, traduisent un engagement fort en faveur du pouvoir d'achat des agents, tout en constituant un levier déterminant pour attirer et recruter sur des métiers en tension.

Par ailleurs, la Municipalité accompagne la mise en œuvre de ses politiques publiques par un renforcement ciblé des effectifs (0,2 M€), tout en poursuivant une gestion responsable des carrières, intégrant le glissement vieillesse-technicité, les avancements d'échelons, de grades et les promotions internes (0,4 M€).

Ainsi, la collectivité parvient à concilier maîtrise de sa masse salariale et investissement dans le capital humain, en faisant des agents municipaux un pilier central de la qualité du service public.

L'ensemble de ces éléments porte les crédits de personnel du budget primitif 2026 à 52 M€.

c. Les atténuations de produits : 11,9 millions d'euros

Le FNGIR : 8,8 millions d'euros

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a été institué dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale mise en œuvre en 2011 et qui a vu le transfert de la part départementale de taxe d'habitation aux communes et aux intercommunalités et le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET).

Ce fonds de garantie individuelle des ressources attribue une dotation annuelle aux collectivités « perdantes » ou effectue un prélèvement annuel sur les recettes fiscales des collectivités « gagnantes ». La Ville a fait l'objet d'un prélèvement annuel sur ses recettes fiscales de 8,8

millions d'euros.

La contribution de la Ville au FPIC : 1,4 million d'euros

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été créé par l'article 58 de la loi de finances pour 2012 qui pose les modalités de son fonctionnement (prélèvement et répartition). Le fonctionnement du FPIC repose sur des collectivités contributrices (versements) et des collectivités bénéficiaires (versements) à l'identique du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) ou du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) mis en œuvre en 2011 sans coût budgétaire pour l'État (somme des prélèvements = somme des versements).

En 2024, ont été contributeurs au FPIC : les Établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communauté d'agglomération / communauté de communes) ou les Établissements publics territoriaux pour les communes de la Métropole du Grand Paris (MGP) dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 90 % de la moyenne constatée au niveau national.

À la suite de la décision du n°2024-1085 QPC du 25 avril 2024, le Conseil constitutionnel a censuré la répartition dérogatoire au droit commun du FPIC et propre aux communes de la MGP. Pour rappel entre 2016 et 2024, la répartition entre les communes membres d'un même établissement public territorial était effectuée au prorata des montants prélevés sur chaque commune en 2015.

Pour 2026, la répartition sera effectuée selon les modalités de droit commun, selon le potentiel financier par habitant et la population des communes. L'hypothèse de prévision budgétaire serait de 1,4 million € soit une reconduction du montant payé en 2025.

Le fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) : 800 K€

En 2023, la Ville a été pour la première fois contributrice au FSRIF à hauteur de 0,33 million d'euros. En entrant dans le dispositif, la cotisation a été réduite de moitié. Le montant prévu pour le budget 2025 est estimé à hauteur de 0,8 million d'euros correspondant au réalisé 2025.

Le prélèvement relatif aux amendes de police : 500K€

Celui-ci est estimé à 500K€.

Le reversement de la taxe de séjour : 400 K€

Celui-ci est estimé à 400 K€.

d. Les autres charges de gestion courante : 8,15 millions d'euros

Les subventions versées aux associations : 678 K€

La Municipalité fait le choix de maintenir le montant global des subventions votées au profit du milieu associatif pour une enveloppe de 678 K€.

La subvention d'équilibre au CCAS : 2,1 millions d'euros

La subvention d'équilibre s'établit à 2,1M€.

Les flux financiers avec VSGP : 3,3 millions d'euros

À la suite de la création de deux nouveaux établissements intercommunaux au 1^{er} janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et Vallée Sud Grand Paris (VSGP), un Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) a été créé au profit de chaque "établissement public territorial" pour le versement des dotations. Le montant prévisionnel 2026 serait de 3,3M€.

Les autres charges de gestion : 2,1 millions d'euros

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités aux élus, la subvention versée à la caisse des écoles, les contributions obligatoires aux syndicats (Vélib, Sigeif, Sipperec) et les participations aux frais de scolarité. Les droits d'usage de l'informatique en nuage (hébergement et plateforme) et les écritures prévisionnelles de régularisation comptable. Le montant prévisionnel 2026 serait de 2,1 millions d'euros.

e. Les intérêts de la dette : 1,5 million d'euros

Les intérêts pour l'année 2026 s'élèveraient à 1,5 million d'euros.

Les soldes d'épargne seraient les suivants :

	BP 2025	Budget 2026
Epargne de gestion	7 461 383	12 535 000
- (charges financières+ charges exceptionnelles)	1 611 092	1 560 000
= Epargne Brute	5 850 291	10 975 000
- Capital de la dette	4 318 556	4 320 000
= Epargne nette	1 531 735	6 655 000

Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement

Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement sont de 13,975 millions d'euros en dépenses et de 3 millions d'euros en recettes. De manière réciproque, ces opérations apparaissent en miroir en section d'investissement. Les mouvements décrits ci-dessous ne comprennent pas les écritures équilibrées inscrites en section d'investissement.

Recettes = 3 millions d'euros

- Travaux en régie

Les études et les travaux en régie, inscrits au budget pour un montant de 300 K€ sont effectués par les services de la Ville. Ils s'inscrivent dans l'effort d'investissement de la Ville.

- Reprise de subventions transférables et neutralisation des amortissements (2,7 millions d'euros)

Dépenses = 13,975 millions d'euros

- Virement à la section d'investissement

Cette dernière écriture équilibre la section de fonctionnement et participe ainsi à l'autofinancement : elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (réel + ordre) pour un montant de 6,975 millions d'euros.

- Dotations aux amortissements techniques

Il s'agit des amortissements des biens corporels et incorporels acquis depuis 1997, en application de la M14 et selon les durées qui ont été décidées par le conseil municipal. En application de la M57, les

amortissements des biens acquis en cours d'année, sont effectués dans l'exercice en cours au prorata temporis. La dotation aux amortissements est estimée à 7 millions d'euros pour 2026.

L'investissement : 32,6 millions d'euros

Les dépenses d'investissement

Celle-ci sont composées du remboursement des emprunts pour 4,3 millions d'euros, d'opérations équilibrées en dépense et en recette pour 3,5 millions d'euros ainsi que les dépenses d'équipements de la ville pour 24,7 millions d'euros.

Sur les dépenses d'équipements, on peut distinguer deux types d'investissements :

- Les projets relatifs à l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie (12,7 millions d'euros) ;
- Les projets relatifs la création, la rénovation, l'entretien des bâtiments municipaux et équipement des services (12 millions d'euros).

a. Les projets relatifs à l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie : 12,7 millions d'euros

L'extension et embellissement du parc Schuman (AP/CP) : 3,9 millions

OPERATION SCHUMAN	Montant
CP antérieurs	845 002
CP 2025	5 220 181
CP 2026	3 940 989
CP 2027	993 828
Total	11 000 000

Agrandir et embellir le square Schuman est un choix fort de l'équipe municipale qui affirme par ce projet sa volonté de végétaliser la ville, d'enrichir la biodiversité et de proposer des espaces publics apaisés et partagés. En effet, le projet du square Schuman porte trois ambitions :

- terminer l'aménagement du cœur de ville, ce qu'on appelle la « place-parc », reliant les trois bâtiments emblématiques l'Hôtel-de-Ville, le Beffroi et l'Eglise notamment par la requalification de la rue Gabriel Péri entre Ginoux et République et un nouveau parvis pour l'Eglise Saint Jacques ;
- accroître la végétalisation du parc tout en conservant son ambiance intimiste : + 2311 m² d'espace verts, + 131 arbres, + 380 m² de mur végétal, 1 bassin d'eau naturel...
- rendre totalement accessible ce parc aux personnes à mobilité réduite et l'ouvrir sur le quartier avec 3 nouvelles entrées ;
- animer avec notamment un restaurant de qualité.

Le montant prévisionnel des crédits de paiement relatif à l'autorisation de programme est de 3,7 millions d'euros.

La végétalisation et l'adaptation de la ville aux enjeux climatiques : 1,3 million

La Municipalité poursuit son engagement en faveur d'une ville plus verte et résiliente, conformément aux orientations du mandat et aux enjeux d'adaptation climatique. Dans ce cadre, les crédits consacrés aux espaces verts permettent d'accélérer la végétalisation de l'espace public, de développer la présence du végétal comme levier de rafraîchissement urbain et d'améliorer durablement le cadre de vie. Cette dynamique se traduit notamment par la mise en œuvre de nos 4 plans (arbres, nichoir, interstice, bulbe), l'embellissement de nos parcs, l'aménagement des conditions favorables à l'agriculture urbaine dans nos jardins pédagogiques et écoles.

Le montant prévisionnel des crédits de paiement relatif à l'autorisation de programme est de 1,3 million d'euros.

La modernisation de l'éclairage public et des équipements de voiries : 3,8 millions

La Municipalité poursuit en 2026 la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) dans le cadre d'un marché global de performance, véritable levier de transformation du cadre de vie et de transition écologique.

Les dépenses d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore (1,4 M€) traduisent la montée en puissance de ce programme structurant, qui vise à moderniser l'ensemble du parc d'éclairage, améliorer la sécurité des espaces publics et réduire significativement les consommations énergétiques et la pollution lumineuse.

En parallèle, les investissements consacrés aux équipements de voirie (1,4 M€) participent à la qualité, à la sécurité et à l'attractivité de l'espace public.

La requalification du quartier Péri/Ginoux/Gautier (AP/CP) : 379 K€

OPERATION GINOUX GAUTIER	Montant
CP antérieurs	10 599 690
CP 2025	963 972
CP 2026	379 338
Total	11 943 000

Le quartier Péri-Ginoux-Gautier, inauguré en juin 2025, a été complètement transformé pour en faire un quartier beaucoup plus vert, plus accessible aux vélos, plus agréable pour les piétons, plus commerçant. Le montant prévisionnel des crédits de paiement est de 0,4 million d'euros en 2026.

Les fonds de concours versés pour le développement des logements sociaux : 500 K€

La Municipalité s'engage à développer la mixité sociale dans le cadre des obligations de la Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et du contrat de mixité sociale signée avec l'État. Par deux délibérations de 25 septembre 2025, la Ville s'est engagée à verser à SOHP un montant de 1,5 million d'euros sur 3 ans pour la construction de 39 logements sociaux situés aux Halles de Montrouge et pour la construction de 16 logements sociaux sise 37 rue Périer et 114-118 avenue de la République à Montrouge. Une enveloppe de 500 K€ en 2026 sera prévue pour accompagner ces deux opérations.

Les transactions foncières et immobilières : 1 million

L'inscription d'un montant de 1 million d'euros au titre des transactions foncières et immobilières traduit la volonté de la Municipalité de poursuivre une politique active de maîtrise foncière. Cette enveloppe permettra de saisir les opportunités d'acquisition stratégique, nécessaires à la mise en œuvre des projets urbains, d'équipements publics et d'aménagement du territoire. Elle vise également à anticiper les besoins futurs de la commune, en garantissant la disponibilité de réserves foncières adaptées aux orientations de développement. Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion patrimoniale dynamique et de valorisation à long terme des actifs de la collectivité.

La gare Chatillon Montrouge : 355 K€

Dans quelques mois, le quartier gare de Châtillon-Montrouge connaîtra une transformation majeure avec l'arrivée de la ligne 15 sud du Grand Paris Express, en interconnexion avec la ligne 13 du métro et le tramway T6. Cette nouvelle gare, dont la mise en service est prévue au printemps 2027, accueillera chaque jour des dizaines de milliers de voyageurs, renforçant fortement l'attractivité de ce secteur stratégique. Cette évolution constitue une opportunité unique de repenser en profondeur le sud de la ville. Conformément aux attentes exprimées lors de la consultation, la collectivité porte l'ambition de créer un quartier plus vert et plus vivant. Le projet s'organise autour de la réalisation d'une grande place-parc en cœur de quartier, largement végétalisée, autour de laquelle se développeront de nouveaux logements, commerces et équipements, contribuant à renforcer l'animation et la qualité de vie. C'est ce projet qu'il convient d'imaginer avant d'être présenté aux Montrougiennes et Montrougiens et pour lequel des frais d'études sont engagés.

b. Les projets relatifs la création, la rénovation, l'entretien des bâtiments municipaux et équipement des services : 12,2 millions d'euros

Travaux d'extension et d'embellissement de l'école et du gymnase Rabelais et du centre de loisirs Delerue (AP/CP) : 2,8 millions

OPERATION RABELAIS	Montant
CP antérieurs	3 667 700
CP 2025	5 541 744
CP 2026	2 790 555
Total	12 000 000

En janvier 2026, la Ville a inauguré la réhabilitation de la plus ancienne de ses écoles – l'Ecole Rabelais - en école « vertueuse » et de son accueil de loisirs Les petits Gargantua : des équipements qui favorisent le bien manger, le bien grandir, la **performance énergétique**, la **végétalisation** et la **lutte contre les îlots de chaleur**.

Plus concrètement, les travaux comprennent

- **Réhabilitation du groupe scolaire Rabelais**
 - o Une école plus sobre d'un point de vue énergétique : isolation thermique des bâtiments, amélioration de la qualité de l'air, modernisation du système de chauffage central grâce à l'installation d'une pompe à chaleur utilisant les calories de l'air, rénovation des toitures, installation de radiateurs utilisant la chaleur des calculs numérique et création de sanitaires supplémentaires.
 - o Une école plus confortable favorisant les apprentissages : rénovation et amélioration de tous les espaces, création de sanitaires, traitement acoustique des salles de classes, réaménagement de la salle de maîtres en salle mutualisée
- **Extension et rénovation de la cuisine et des réfectoires**
 - o Une cuisine et des réfectoires rénovés et plus confortables : agrandissement du réfectoire, création d'une cuisine moderne.
 - o Une école du "bien-manger" : création d'une cuisine pédagogique et déploiement d'ateliers pédagogiques.
 - o Des déjeuners « zen » : traitement acoustique des réfectoires.
- **Réaménagement du centre de loisirs Les petits gargantua (anciennement Delerue)** favorisant les apprentissages : création de deux accueils séparés, des grandes salles d'activités dont une salle de bricolage, une salle informatique et une cuisine pédagogique, un espace extérieur pour les activités sportives et un jardin pédagogique pour pratiquer l'agriculture urbaine.
- **Réhabilitation du gymnase Rabelais plus sobre d'un point de vue énergétique :** remplacement de la chaufferie actuelle par une pompe à chaleur renouvelable, rénovation de la toiture, mise en place de centrales de traitement d'air.

Le montant prévisionnel des travaux en 2026 est de 2,8 millions d'euros.

La création de la Maison de la parentalité / la réhabilitation du jardin d'enfants des Oliviers et de la PMI : 850 K €

La Municipalité poursuit en 2026 une politique volontariste en faveur des familles et de la petite enfance, à travers une opération structurante regroupant, au sein d'un même site, plusieurs équipements complémentaires.

Ouverte au public depuis septembre 2025, **la Maison de la parentalité** y trouvera, en avril prochain, son implantation définitive au 47 avenue Henri Ginoux. Véritable lieu ressource, elle propose un accompagnement global à destination des familles, des parents et des futurs parents, en offrant un espace d'écoute, de conseil et de soutien, au plus près de leurs besoins. Son installation permettra également l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), espace gratuit, anonyme et sans inscription, destiné aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents. Ce lieu favorise les échanges, soutient la parentalité et contribue à prévenir l'isolement des familles.

Dans ce même ensemble, **le jardin d'enfants des Oliviers** a fait l'objet d'une réhabilitation en

profondeur avec pour objectif d'améliorer la qualité d'accueil des jeunes enfants en leur offrant un environnement adapté, sécurisé et favorable à leur développement et la qualité de vie au travail du personnel municipal.

Enfin, la rénovation de la **Protection maternelle et infantile** (PMI), conduite en lien avec le Département des Hauts-de-Seine, vient compléter cette opération en renforçant l'accompagnement des familles dès les premiers mois de l'enfant.

Le montant prévisionnel des travaux en 2026 est de 850 K €.

L'entretien et la rénovation des bâtiments « petite enfance », école et centre de loisirs : 2 millions

La Municipalité poursuit son engagement en faveur de la qualité des conditions d'accueil des enfants et des équipes éducatives. À ce titre, des crédits à hauteur de 2 M€ sont inscrits pour l'entretien et la rénovation des bâtiments de la petite enfance scolaires et des centres de loisirs. Cette enveloppe permettra de réaliser des travaux de maintenance, de modernisation et de mise aux normes des équipements, afin d'assurer la sécurité des usagers, d'améliorer le confort d'usage et de renforcer la performance énergétique des bâtiments, dans une logique de gestion durable du patrimoine communal. Parmi les travaux : la réfection de la toiture des écoles Boileau et Queneau, la poursuite du déploiement du plan canicule dans les écoles et établissements de la petite enfance, le remplacement par double vitrage les fenêtres de la cantine à l'école élémentaire Buffalo, les travaux de sécurisation des équipements et PPMS...

Les infrastructures numériques : 898 K €

Porteur de nombreuses avancées sociétales, technologiques, environnementales, solidaires, le numérique est un enjeu pour la Ville. Engagée depuis plusieurs années dans une politique de promotion du numérique, la Ville de Montrouge déploie de multiples outils afin d'une part de faciliter l'accès des usagers aux services publics et d'autre part de dématérialiser ses procédures.

Un engagement qui se matérialise par l'obtention, du label 5@ décerné par l'association Villes Internet, toujours renouvelé. Celui-ci récompense la démocratisation des technologies d'information et la facilitation des relations entre la collectivité et les citoyens.

C'est plus de 182 actions qui sont valorisées dans la candidature de la Ville déposée auprès de Villes Internet, visant à mettre l'innovation numérique au cœur des évolutions structurantes comme le démontrent les secteurs de la relation client, la mobilité collaborative, l'économie circulaire, la Ville intelligente ou encore les nouveaux outils de gouvernance.

La Ville s'est également inscrite dans le parcours initié par l'ANSSI pour la sécurisation de ses systèmes d'informations.

Le montant prévisionnel d'investissement serait de l'ordre de 898 K € pour 2026.

Le déploiement du dispositif de vidéoprotection : 298 K€

La Municipalité poursuit sa stratégie en matière de sécurité et de prévention à travers le déploiement du dispositif de vidéoprotection. À ce titre, des crédits à hauteur de 298 K€ sont inscrits afin de permettre l'installation de nouvelles caméras sur le territoire communal. Cette enveloppe contribuera à renforcer la couverture du dispositif et à en garantir l'efficacité ainsi que la continuité de service.

Le déploiement du Système de management de l'énergie : 520K€

La Municipalité poursuit son engagement en faveur de la transition énergétique et de la maîtrise des consommations sur son patrimoine communal. À ce titre, des crédits à hauteur de 520 k€ sont inscrits pour le déploiement d'un système de management de l'énergie. Cette enveloppe permettra la mise en place d'outils de suivi, d'analyse et d'optimisation des usages énergétiques, ainsi que la conduite d'actions concrètes visant à améliorer la performance des bâtiments, afin de réduire durablement les dépenses de fonctionnement, de limiter l'empreinte environnementale de la collectivité et de répondre aux objectifs réglementaires en matière de sobriété énergétique.

L'entretien et rénovation des bâtiments culturels 698K€

L'inscription budgétaire est principalement dédiée aux frais d'études lié au projet de rénovation de l'Espace Colucci. L'ambition est de créer davantage de salles de répétitions et d'activités, de valoriser les espaces existants, de rénover le cinéma, de proposer de nouveaux usages (restauration, espaces de répétition, rooftop). C'est aussi rendre le bâtiment plus sobre et efficient, performant d'un point de vue énergétique et d'améliorer les accès et les circulations de tous dans le bâtiment et le rendre 100 % accessible.

Le budget participatif Montrougien 300 K€

La Municipalité poursuit son engagement en faveur de la participation citoyenne à travers la mise en œuvre des projets lauréats du Budget participatif Montrougien (BPM) 2025-2026. À l'issue du vote organisé en novembre 2025, 13 projets ont été retenus par les habitants, traduisant la richesse des initiatives citoyennes et l'attachement des Montrougiens à l'amélioration de leur cadre de vie.

Une enveloppe de 0,3 M€ est consacrée à la réalisation de ces projets, qui seront progressivement déployés sur le territoire.

Les recettes d'investissement

L'ensemble de ces projets est financé par :

- Les subventions : 2,2 millions d'euros
- La régularisation comptable du 16-18 République : 2,6 millions d'euros équilibrée en dépenses et en recettes
- Les opérations pour compte de tiers : 0,9 million équilibrées dépenses et en recettes
- Le Fonds de compensation pour la valeur ajoutée et la taxe d'aménagement : 4,1 millions d'euros
- L'autofinancement : 11 millions d'euros
- Le recours à de nouveaux emprunts : 11,8 millions d'euros.

Les opérations d'ordre interne à la section d'investissement

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement s'élèvent à 1 million d'euros.

Elles concernent 1 million d'euros de crédits permettant de transférer des études au compte 23.

La structure de la dette

La dette est constituée de 19 emprunts auprès de 7 organismes.
L'encours au 31 décembre 2025 est de 45,3 millions d'euros.

Prêteur	CRD 31/12/2025	au % du CRD
Agence France Locale	13 187 500 €	29,10%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	9 750 000 €	21,51%
SOCIETE GENERALE	8 000 000 €	17,65%
SFIL CAFFIL	5 170 000 €	11,41%
CREDIT MUTUEL	3 526 058 €	7,78%
CREDIT AGRICOLE	4 800 000 €	10,59%
CAISSE D'EPARGNE	887 500 €	1,96%
Ensemble des prêteurs	45 321 058 €	100,00%

La structure de la dette est répartie entre 57 % à taux fixe et 43 % à taux variable dont 21 % indexée sur le livret A.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	25 721 058 €	56,75%	3,35%
Variable	9 850 000 €	21,73%	2,65%
Livret A	9 750 000 €	21,51%	2,21%
Ensemble des risques	45 321 058 €	100,00%	2,95%

Au 31 décembre 2024, la Ville de Montrouge était la ville la moins endettée du territoire selon les données de la DGFIP.

Nom	Population	Dette par habitant au 31/12/2024
Montrouge	47 922	872
Bagneux	43 874	1 086
Malakoff	30 470	1 154
Fontenay-aux-Roses	24 968	1 181
Le Plessis-Robinson	29 390	1 413
Châtenay-Malabry	35 294	1 683
Bourg-la-Reine	21 116	1 668
Châtillon	37 068	1 905
Clamart	55 019	2 178
Sceaux	20817	2 532
Antony	63 991	2 695
Moyenne du panel		1 716
Moyenne strate 20 000 à 50 000 hab.		960